



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France



TUTORIEL - ÉTAPE 1

**En quoi suis-je concerné par les
troubles musculo-squelettiques (TMS)
et le mal de dos ?**



OBJECTIF DE L'ÉTAPE 1

Mettre en place les préalables à votre engagement dans la démarche de prévention des TMS :

- Vérifier la présence du risque TMS dans votre document unique issu de l'évaluation des risques.
- Dresser un état des lieux de la situation au sein de votre établissement en recherchant les situations de travail ayant fait l'objet de maladies professionnelles TMS ou d'accidents de travail liés aux manutentions manuelles.
- Rassembler vos indicateurs au sein d'un tableau de bord.

Identifier les axes de progrès de votre démarche de prévention.



AVEZ-VOUS DÉJÀ IDENTIFIÉ CERTAINS FACTEURS DE RISQUE ?

Questions

Question 1 :

Les facteurs de risques de TMS et de lombalgie, de nature biomécanique ou psychosociale sont présents dans votre document unique d'évaluation des risques professionnels :

Oui Non

Question 2 :

Les postes ou les activités de travail à l'origine de maladies professionnelles (TMS) ou d'accidents du travail (lombalgie) sont connus :

Oui Non

Question 3 :

Les causes de ces maladies professionnelles (TMS) et/ou de ces accidents du travail (lombalgie) ont été analysées :

Oui Non

Commentaires

La présence des **facteurs de risques dans le Document Unique** indique qu'ils ont été identifiés, analysés et classés.

C'est un préalable nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre une démarche de prévention permettant de les réduire et/ou les éliminer.

Exemples de facteurs biomécaniques et/ou physiques : gestes répétitifs, travail statique, efforts excessifs, positions articulaires extrêmes, port de charges lourdes, etc.

Exemples de facteurs psychosociaux et/ou organisationnels : pression temporelle, manque d'autonomie, manque de soutien social, travail monotone, etc.

Le **repérage de ces postes ou activités** est un bon moyen pour initier, prioriser et cibler les actions à mener. Ces situations à risque devront faire l'objet d'un diagnostic approfondi en étape 3.

Votre établissement est invité à réaliser **une analyse des maladies professionnelles (MP) et des accidents du travail (AT) déclarés**.

Vous constaterez que les causes sont diverses (sol dégradé, cadence excessive, port de charges lourdes, etc.).

Questions



Commentaires

Vous pourrez identifier **plusieurs solutions techniques ou organisationnelles** que vous devez mettre en œuvre pour éviter que le sinistre ne se reproduise.

Catalogue formation Cramif :
<https://www.formation-prev.fr/cramif/672/2022-A0411-Analyser-un-accident-de-travail>



AVEZ-VOUS DÉJÀ IDENTIFIÉ CERTAINES CONSÉQUENCES SUR VOTRE ENTREPRISE ET LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS ?

Questions

Question 4 :

- Une augmentation de l'absentéisme ?
- Un turnover important ?
- Des difficultés de recrutement sur certains postes ?
- Des arrêts de travail prolongés et/ou répétés sur un poste ou un secteur donné ?
- Une perte de productivité et/ou de qualité ?
- Des restrictions d'aptitude ou des inaptitudes médicales sur un poste ou un secteur donné ?
- Une détérioration de l'ambiance de travail (relation de travail tendue, situations de stress...) ?
- Rien de tout cela

Commentaires

Ces indicateurs constituent des moyens d'alerte pour identifier des situations à risque et peuvent être suivis dans votre tableau de bord.

Ils viennent en complément du suivi de l'accidentologie que vous retrouvez sur votre compte employeur via **net-entreprise**.



NET-ENTREPRISES·FR
GIP Modernisation des déclarations sociales



Questions

Question 5 :

Dans votre entreprise, des douleurs (épaules, coudes, poignets, cou, dos, genoux...) vous ont été signalées par des salariés, le médecin du travail, les représentants des salariés ?

Oui Non

Commentaires

La douleur est un des premiers symptômes d'expression des TMS et des lombalgies.

Le recueil des plaintes et le retour d'information de vos salariés sur leurs conditions de travail contribuent à l'identification des situations à risque.

Pour une démarche efficace, vous devez **organiser un circuit de remontée de ces informations** qui doit être connu par vos salariés.



FAITES LE POINT SUR VOTRE DÉMARCHE ACTUELLE DE PRÉVENTION DES TMS ET DES LOMBALGIES

Questions

Question 6 :

Votre établissement agit sur la prévention des TMS et des lombalgies depuis :

- 0 année
- 1 année
- 2 années
- 3 années
- 4 années
- 5 à 10 années
- > 10 années

Commentaires

Le préventeur de la Cramif qui suit votre entreprise est un professionnel de la prévention des TMS. Il s'adaptera à la maturité et au contexte de votre entreprise sur ce sujet. **Vous bénéficierez ainsi d'un accompagnement personnalisé.**

Questions

Question 7 :

Évaluez la maturité de la démarche de prévention des TMS de votre établissement avec l'outil « Évaluation de la démarche de prévention des TMS et des lombalgies ».

Une fois complété, pensez à enregistrer le résultat de votre évaluation (fichier Excel). Vous devrez ensuite déposer ce fichier en pièce jointe.

Commentaires

Vous avez la possibilité **d'évaluer vous-même votre démarche** de prévention des TMS au démarrage et à la fin du programme.

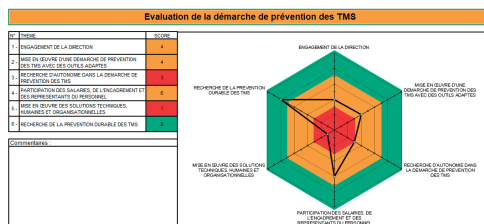
L'outil proposé vous permettra de prendre du recul sur la mise en œuvre de la démarche telle que vous l'avez déployée dans votre établissement.

6 thématiques sont questionnées, des réponses binaires oui/non sont à apporter. Il n'y a pas de justificatif à fournir.

Nous vous conseillons de **réaliser l'évaluation de la démarche avec des salarié(e)s** représentant les différentes fonctions existantes.

THEME : ENGAGEMENT DE LA DIRECTION		
QUESTIONS	REPONSE OUI/NON	COMMENTAIRES
1. La direction a effectivement dégagé du temps aux différents acteurs impliqués dans la démarche de prévention des TMS.		
2. La direction a mis en place un comité de pilotage dédié pour TMS et encourage le fonctionnement de groupes de travail.		
3. La direction fait appel, quand elle est nécessaire, à des ressources externes pour l'accompagner dans la mise en œuvre de la démarche.		
4. La direction a mis en place des indicateurs de suivi de la démarche de prévention.		

La représentation graphique des résultats pointe visuellement la ou les rubrique(s) où vous pouvez progresser. Il suffira ensuite de reprendre les réponses apportées pour trouver les axes d'amélioration.



Cette évaluation peut être mise à jour tout au long de la démarche et elle devra l'être en étape 4. Vous pourrez ainsi apprécier le chemin parcouru.

Questions

Question 8 :

Élaborez votre tableau de bord afin de suivre l'évolution chaque année de l'impact des TMS et du mal de dos dans votre entreprise à l'aide de l'outil proposé.

Si votre établissement relève du secteur sanitaire et social, un outil complémentaire « Quiz sanitaire et social » vous aide à construire votre tableau bord.

Une fois le tableau de bord renseigné, vous devez l'enregistrer puis le déposer en pièce jointe.

Commentaires

Le suivi régulier et partagé des **données RH, de santé - sécurité, de maintien et retour au travail et du dialogue social** est essentiel.

Le tableau de bord rassemblant ces données peut servir de support d'échanges avec vos salariés ou les instances de votre établissement (CSSCT, DP).

Il devient dans ce cas **un outil de suivi de votre performance**.

La représentation graphique des résultats pointe visuellement la ou les rubrique(s) où vous pouvez progresser. Il suffira ensuite de reprendre les réponses apportées pour trouver les axes d'amélioration.

Vous suivez déjà des indicateurs ?

TABLEAU DE BORD TMS							
Valeur ciblée		Valeur actuelle					
Renseignez les données pour chaque année							
Cliquez sur l'onglet correspondant à la rubrique que vous souhaitez afficher ou sélectionner							
Indicateurs	Nature	Nombre	2018	2019	2020	2021	2022
Efficacité de l'entreprise	Efficacité relative au TMS ¹	Nombre de CCI	228	222	132	131	121
		Nombre de CDD		22	14	34	4
		Nombre de Total CCI + CDD	226	228	204	167	125
Données de santé-sécurité	Maladie professionnelle (MP) au cours de l'année écoulée (tableaux 57, 65, 75, 97, 98)	Nombre de MP déclarées	3	0	0	3	1
		Nombre de MP reconnues	1	0	0	3	0
	Accident du travail (AT) agent occasionnel une lésion ²	Nombre de AT déclarés	43	45	18	12	12
		Nombre de AT reconnus	45	44	16	12	12
		Nombre total de jours d'absence pour AT		152	243	333	300
		Nombre de jours d'absence pour AT	4	3	1	1	3
Aide ou recommandations du médecin du travail	Nombre d'habitudes préconisées		0	0	0	0	
	Nombre de propositions de mesures préventives d'aménagement ou d'adaptation du poste de travail effectuées		0	0	0	0	
Maintien/Retour au travail	Protecs aménagés à la suite de TMS ou troubles répétitifs, rétroactifs et/ou dos	Nombre de protecs aménagés	1	3	0	0	0
	% de protecs aménagés						
Dialogue Social	Réponses accordées aux TMS et mal de dos (à la direction)	Nombre de réunions des instances représentatives du personnel	4	4	4	4	4
	Réponses accordées aux salariés		10	13	12	11	11

N'hésitez pas à les ajouter au tableau de bord TMS pros pour disposer d'un outil de suivi unique.



LES 3 FACTEURS DE RÉUSSITE DE L'ÉTAPE 1 :

- vous avez identifié l'état de santé et de performance de votre entreprise ;
- vous avez réalisé un tableau de bord permettant un suivi régulier ;
- vous avez dressé un état initial de votre démarche de prévention des TMS.

À ce stade de la démarche, votre adhésion au programme est acquise.

POUR TOUTES INFORMATIONS

VOS INTERLOCUTEURS



Cramif

17/19 Avenue de Flandre

75019 Paris Cedex

✉ infos.tmspros.cramif@assurance-maladie.fr

3679

Service gratuit
+ prix appel

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
cramif.fr

TUTORIEL - ÉTAPE 1

En quoi suis-je concerné par les troubles
musculo-squelettiques (TMS) et le mal de dos ?

Cramif – Direction de la communication – Décembre 2021